



CABINET DES JUGES

COUR MUNICIPALE DE LA VILLE DE MONTRÉAL

775, rue Gosford

Bureau 1.200

Montréal (Québec) H2Y 3B9

Tél. : 514 872-6870

Télécopieur : 514 872-3822

NOTE

DESTINATAIRES : Les juges de la cour municipale de la Ville de Montréal

EXPÉDITRICE : Madame la juge Sophie Beauchemin
Juge-présidente adjointe

DATE : Le 18 mars 2020

OBJET : **Mesures exceptionnelles – COVID-19**

Les mesures exceptionnelles mises en place pour la semaine du 16 mars 2020 se poursuivront jusqu'à nouvel ordre.

La seule modification que nous apportons concerne les points de service qui seront tous fermés à compter du 23 mars 2020. Les remises seront à partir de cette date, effectuées au chef-lieu, en salle 1.30.

Pour plus de clarté, six salles d'audience demeureront ouvertes au chef-lieu, avec les vocations suivantes :

Salle R.10

Tous les dossiers au rôle en matinée devront être reportés à une date ultérieure.

Les dossiers de personnes en liberté du programme PAJ-SM prévus au rôle de l'après-midi seront en principe reportés, les rencontres avec les intervenants ne pourront se tenir. Les dossiers de personnes détenues de ce même programme seront traités en appliquant les mesures conservatoires appropriées. Selon les circonstances, le juge pourra décider si le dossier doit être traité au mérite.

Salle R.20

Tous les dossiers en matière criminelle seront centralisés à la salle R.20 pour être reportés. Cela comprend les procès de longue durée, aussi bien que les suites de procès (salles 1.20, 1.50, 1.80, 1.90 (lundi, mercredi et vendredi) et 1.15 (vendredi)) ainsi que les dossiers au rôle régulier des salles 1.60 et 1.70.

Les procès de personnes détenues se tiendront à huis-clos.

Salle R.30

Les dossiers au rôle de la R.30 devront être traités en appliquant les mesures conservatoires appropriées. Les dossiers des personnes détenues devront être traités au mérite.

Les dossiers de l'après-midi seront en principe reportés, à moins de circonstances particulières.

Salle R.40

Les dossiers au rôle de la R.40 seront traités en appliquant les mesures conservatoires appropriées. Les dossiers des personnes détenues seront traités au mérite. Les vidéocomparutions se dérouleront de la manière usuelle.

Les mises au rôle pour faire annuler un mandat d'arrestation sont autorisées.

Salle 1.40

Tous les dossiers en matière pénale seront regroupés à la salle 1.40 pour être reportés. Cela comprend les dossiers aux rôles des salles 1.10, 1.15 (lundi à jeudi), 1.30 et 1.90 (mardi et jeudi). Les requêtes en rétractation de jugement seront également reportées. Seules les demandes de sursis seront traitées au mérite, vu leur caractère urgent.

Les conférences préparatoires et de facilitation au rôle de l'après-midi seront également reportées.

Points de service

Tous les points de service seront fermés à compter du 23 mars 2020. Tous les dossiers qui y étaient prévus seront dès lors reportés à partir de la salle 1.30 au chef-lieu.

SB/sj

- c. c. M^e Patrice F. Guay, directeur du Service des affaires juridiques et avocat en chef de la Ville
- M^e Claude Dussault, directeur des poursuites pénales et criminelles
- M^e Marie-France Bissonnette, greffière et chef de division
- M^e Elise Gravel, directrice, Aide juridique de Montréal
- M^e Lida Sara Nouraie, présidente, Association des avocats de la défense de Montréal
- M^e Isabella Teolis, vice-présidente, Association des avocats de la défense de Montréal
- M^e Nathalie Guertin, Barreau de Montréal
- M^{me} la commandant Geneviève Legault, SPVM
- M. Saiful Alam, officier-responsable de la sécurité, GARDA
- Le personnel de soutien du cabinet des juges